Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260226-2026_02_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 20 février 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 6 Membres votants : 10

Le jeudi vingt-six février à dix-huit heures le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, LE NORMAND Pierrick, MORVAN Nolwenn, KERRELLO Martial, LE BAIL Brigitte, KEATS Nassera ;

Etaient absents : DEMEERSSEMAN Franky, CLOAREC Blandine, LE GAC Véronique, CLÉMENT Emmanuel, HIPPOLYTE Elodie ;

Pouvoir : DEMEERSSEMAN Franky donne pouvoir à LE NORMAND Pierrick, CLOAREC Blandine donne pouvoir à LE ROLLAND Yves, LE GAC Véronique donne pouvoir à KERRELLO Martial, HIPPOLYTE Elodie donne pouvoir à MORVAN Nolwenn ;

Secrétaire de séance : LE NORMAND Pierrick ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, HEDOUIN Philippe, THOMAS Françoise, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-02-09 Demande subvention au titre des amendes de police- Sécurisation entrée de bourg

Par délibération N° 2025-01-08 du 27 janvier 2025, le Conseil municipal de Coatréven a autorisé M. Le Maire à réaliser une demande de subvention au titre des amendes de police au taux de 30%, plafonné à 30 000€ pour le projet de sécurisation de l'entrée de bourg.

Ce projet comprend :

- La mise en œuvre d'un nouveau carrefour entre la Route départementale 6 et la Rue de la Poste,
- La réhabilitation de la Rue de la Poste.

Le plafond de cette subvention du Conseil Département a été réévalué en 2025 à un montant de 50 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 10 voix « pour » :

Article 1 : **Autorise** M. Le Maire à demander au Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, une subvention au titre des amendes de police au taux de 30%, plafonné à 50 000€, pour des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg RD6 et Rue de la Poste d'un montant prévisionnel de 500 000 € HT ;

Article 2 : **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260226-2026_02_09-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 02/03/2026
De l'affichage le 02/03/2026